



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF



**REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ
PRÉFECTURE DU RHÔNE
BÂTIMENT CORNEILLE**



LE BÂTIMENT CORNEILLE DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE EST CONFORME AUX EXIGENCES D'ACCESSIBILITE RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



Le bâtiment Cornille est situé 18 rue de Bonnel (Lyon 03)



**Accès par les lignes de bus (C4, C9, C13)
Tram T1 : arrêt Saxe-Préfecture**

SOMMAIRE

1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	p1
2 – MODALITÉS D'ACCÈS	p2
3 – ACCUEIL DU PUBLIC	p4
4 – MAINTENANCE	p7
5 – ANNEXES	p7

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le bâtiment Corneille est un ERP * de 5^e catégorie. Même si ancien, il respecte les principales normes d'accessibilité. Il comporte 6 niveaux. Les étages 2, 3 et 4 et n'ont pas vocation à accueillir de public.

80 usagers, en moyenne, se présentent chaque jour dans ce bâtiment pour des démarches relatives aux associations, aux délégués du défenseur des droits et aux polices administratives (débits de boissons, armes, etc). Des stagiaires en formation sont aussi amenés à se présenter dans ce bâtiment, ainsi que des visiteurs extérieurs pour des réunions diverses.

Depuis le 18 mai 2020, toutes les démarches s'effectuent sur rendez-vous.

Le bâtiment Corneille regroupe plusieurs services aux usagers :

- **Direction Affaires Juridiques et Administration Locale (DAJAL)**
- bureau des élections, associations, funéraires, ...
Étages : Rez-de-chaussée et R+1

- **Direction de la Sécurité et de la Protection Civile (DSPC)**
- armes, débits de boissons, expulsions locatives, ...
Étage : R+1

- **Délégués du Défenseur des Droits (DDD)**
- accompagnement des usagers (appui juridique)
Étage : Rez-de-chaussée

- **SGC / Direction des Ressources Humaines (DRH)**
- nouveaux arrivants, action sociale, stagiaires en formation, ...
Étages : R+5 et R+6

* Établissement Recevant du Public

2 - MODALITÉS D'ACCÈS

STATIONNEMENT

Il existe 1 place de stationnement PMR dans la cour intérieure du bâtiment (sur autorisation du poste de Police). Cette place est identifiée et nécessite d'être en possession d'une carte « inclusion » ou d'une carte de stationnement pour GIG/GIC.



ACCÈS GÉNÉRAL AU BÂTIMENT

L'entrée s'effectue au 18 rue de Bonnel. Un accueil général est implanté à l'entrée du bâtiment (indiqué par un totem). L'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 08h à 12h30 et de 13h30 à 16h.



Un portillon PMR permet le passage pour un usager en fauteuil roulant.

Une rampe d'accessibilité, équipée d'un éclairage, ainsi qu'un escalier équipé de nez de marche antidérapants mènent au bureau de l'accueil général.

Les usagers doivent obligatoirement se présenter à l'accueil général où un badge d'accès permettant d'ouvrir les portes des entrées C2 et C3 leur est remis en échange du dépôt d'une pièce d'identité (cf plan en annexe n°1).

Dans le cas d'un usager porteur d'handicap et ayant besoin d'une prise en charge, celle-ci est effectuée :

- soit par un agent d'accueil qui guidera l'utilisateur dans le service concerné,
- soit par un agent du service préalablement appelé par l'agent d'accueil.

ACCÈS AUX TOILETTES

Des toilettes adaptées se trouvent à chaque étage. Au rez-de-chaussée, les toilettes PMR sont accessibles par l'allée C3, à droite des escaliers. Une rampe permet d'y accéder.



ACCÈS AUX ÉTAGES SUPÉRIEURS

Pour accéder aux étages, les entrées C2 et C3 disposent chacune d'un ascenseur adapté à tous les handicaps. Le bâtiment possède des rampes d'accès aux allées C2 et C3.

Les escaliers intérieurs sont équipés de nez de marche antidérapants.



Attention: l'ascenseur de l'allée C2 ne dessert pas le 6^e étage. Pour accéder au bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail, au bureau de la formation et à la médecine de prévention situés au 6^e étage, empruntez l'ascenseur de l'allée C3.

3 - ACCUEIL DU PUBLIC

PRISE EN CHARGE

Lorsqu'une personne à mobilité réduite doit se rendre dans un service, l'agent d'accueil contacte le service concerné. L'agent chargé de recevoir l'utilisateur descend chercher la personne à l'accueil, soit pour la guider dans les étages, soit pour accomplir les formalités sur place.



A titre exceptionnel, un agent de l'accueil général peut accompagner l'utilisateur dans les étages. Toutefois, cette solution ne peut être envisagée que si les agents de l'accueil général sont en nombre suffisant pour assurer une présence continue à l'accueil général.

ACCUEIL PRIORITAIRE

Les usagers porteurs de handicaps et/ou à mobilité réduite (PMR) sont prioritaires. Après avoir présenté leur carte « inclusion » ou justificatifs, ils seront pris en charge à l'accueil, au niveau du guichet prévu pour les recevoir (banque abaissée).



AIDE A LA LECTURE ET A LA COMPRÉHENSION

Les agents lisent et expliquent le contenu du formulaire et ce qui est attendu de l'utilisateur.

Ils indiquent également à l'utilisateur les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.



Les agents ne remplissent pas le formulaire à la place de l'utilisateur, sauf cas exceptionnels : personne mal ou non voyante, demande expresse de l'utilisateur validée par le supérieur hiérarchique.

ÉQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

Un **photocopieur** est mis à disposition des usagers au niveau de l'entrée C3, accessibles depuis le rez-de-chaussée. Une **borne d'accès internet** est également disponible à l'accueil général (utilisation sous la supervision d'un agent d'accueil).

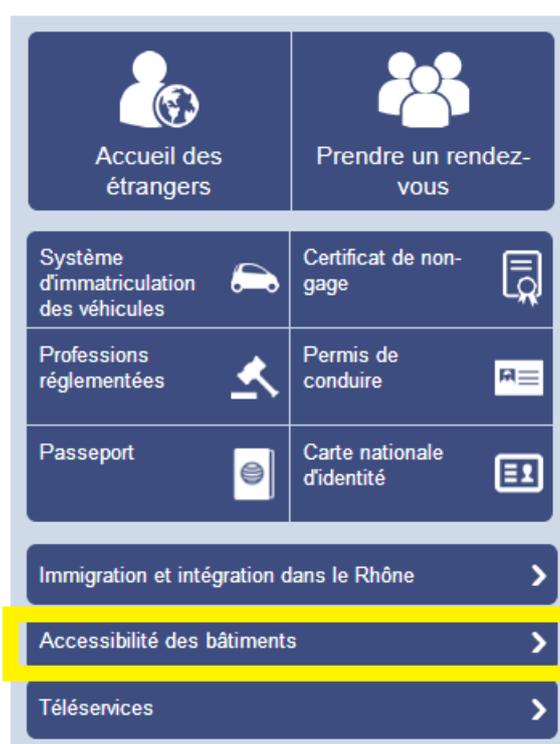
Les modalités de fonctionnement de l'appareil (mode d'emploi, coût) sont signalées directement sur les équipements. Un accompagnement par un agent d'accueil est possible, sur demande de l'utilisateur.

COMMUNICATION

Le registre d'accessibilité est disponible pour consultation à l'accueil du bâtiment Corneille. Le site internet de la préfecture du Rhône indique les modalités d'accès en préfecture pour les PMR. La page est accessible depuis la page d'accueil :

<https://www.rhone.gouv.fr/Outils/Accessibilite-des-batiments>

Démarches administratives



4 - MAINTENANCE

Les équipements adaptés mis à disposition du public font l'objet d'une maintenance régulière, en lien avec les prestataires. Toute panne ou intervention fait l'objet d'une information aux usagers (signalétique).



Maintenance des ascenseurs :
Société SCHINDLER - maintenance toutes les 6 semaines



Télé-maintenance du photocopieur :
Société PHOTOMATON - maintenance périodique

5 - ANNEXES

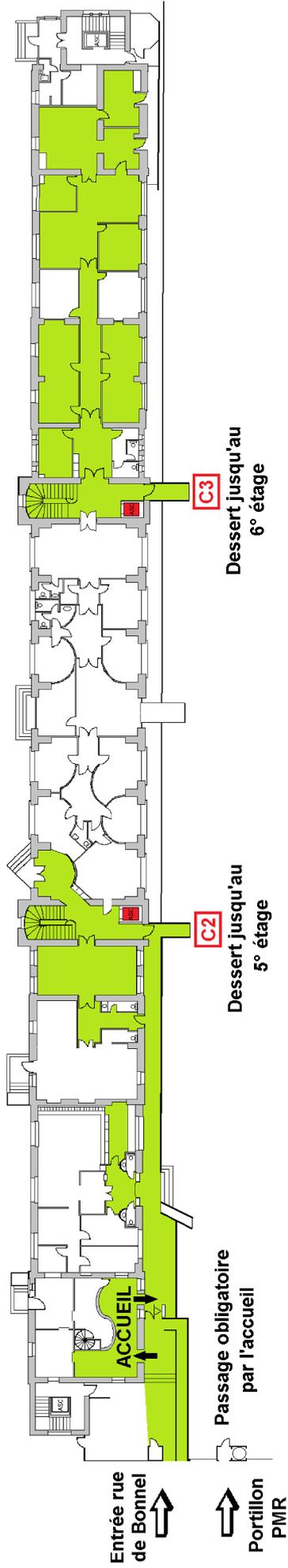
- (1) Plans du rez-de-chaussée du bâtiment Corneille
- (2) Tableau des travaux « accessibilité » réalisées depuis 2016
- (3) Attestation de formation des agents de la préfecture (05.10.2021)
- (4) Fiche synthèse relative à l'accessibilité et non accessibilité (11.2021)

BÂTIMENT CORNEILLE

■ Zone accessible aux usagers

■ Ascenseur accessible aux usagers et PMR

Rue Corneille



ANNEXE N°2

Bâtiment Corneille : Opérations accessibilité réalisées	Dates
Remplacement de 4 blocs-portes par 4 portes tiercée au RdC – R+1 – R+5 - R+6	2020
Reconfiguration de l'entrée Bonnel lors des travaux de sécurisation du site en respectant les normes d'accessibilité	2019
Pose d'un totem signalétique en remplacement de panneaux posés à une mauvaise hauteur	2019
Allongement des mains courantes des escaliers extérieurs des entrés C1 – C2	2019
Abaissement de 2 laves-mains dans les sanitaires PMR	2019
Pose de barres de rappel et barres d'appui dans les sanitaires PMR	2019
Mise en place de l'extension progressive dans un sanitaire PMR	2019
Allongement des mains courantes des escaliers intérieurs des allées C1 – C2 – C3	2018
Pose de bandes podotactiles, nez de marche et bandes d'éveil et de vigilance, peinture contrastée des contremarches Dans les montées d'escaliers intérieurs et du parvis de l'entrée Bonnel	2016
Création de 2 portes automatisées (bureau du courrier et accès secrétariat général)	2016
Mise aux normes de l'ascenseur C2	2016



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE N°3



Secrétariat Général
Commun du Rhône
Direction des
ressources humaines
Bureau régional de la
formation

Lyon, le 5 octobre 2021

Affaire suivie par : Lucile MURE
Tél. : 04.72.61.60.72
Courriel : lucile.mure@rhone.gouv.fr

Attestation de suivi de stage

La Direction des Ressources Humaines atteste, qu'au sein de la préfecture du Rhône et du SGC du Rhône, ont été formés à « l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des établissements recevant du public » par les organisme sde formation Qualiconsult (2018 et 2019) et Conseil Public (2020 et 2021) :

- 10 agents le 8 novembre 2018
- 8 agents le 18 mars 2019
- 11 agents le 5 avril 2019
- 2 agents le 9 octobre 2020
- 5 agents le 1^{er} mars 2021

Pour la directrice du Secrétariat Général Commun du Rhône

Le Directeur des ressources humaines

Pour la directrice du SGCD du Rhône
la cheffe du bureau de la formation

Christian CUCHET

Corinne RUBIN



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non